



MAIRIE
DE
BALIRO S
64510

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-04-10-1**

Nombre de conseillers :

En exercice: 09

Présents : 07

Votants: 09

Date de convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 03/04/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le dix avril , à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALIRO S dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, le Maire.

PRÉSENTS : Mr ESCALET André , DULILE Mathieu, TREVE Thibault, TREVE Edmond, CAMPAYS David et Mmes MAILHARRIN Gilberte, Mme DAUGAS Sylvie .

ABSENTS EXCUSES : VICENTE DE ANDRADE José , Mme MAILHARRIN Géraldine

ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mr VICENTE DE ANDRADE José a donné pouvoir à Mr ESCALET André et Mme MAILHARRIN Géraldine a donné pouvoir à Mme MAILHARRIN Gilberte.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TREVE Thibault

Objet: Examen et vote du Compte de Gestion 2023

Madame le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice par Monsieur le Trésorier du SGC NAY_MORLAAS.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif mais son vote intervient avant celui du compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Sylvie DAUGAS

